

**Zeitschrift:** Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts jurassiens

**Band:** 55 [i.e. 56] (1985)

**Heft:** 5: Comment favoriser l'innovation?

**Artikel:** L'échec est pavé des meilleures intentions

**Autor:** Coutau, Gilbert

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-824287>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# L'échec est pavé des meilleures intentions

par Gilbert COUTAU,  
secrétaire romand de la Société  
pour le développement de l'économie suisse (SDES)



Les débats consacrés jusqu'ici au projet de cautionnement fédéral des sommes avancées par des instituts financiers en faveur d'innovations technologiques des petites et moyennes entreprises ont fait apparaître deux approches très différentes du sujet. La première est dogmatique, politicienne. Elle porte la controverse sur le rôle de l'Etat et en particulier celui de la Confédération dans le système d'économie libérale qu'a choisi la Suisse. Elle oppose d'une part les partisans d'une certaine «solidarité» de la société (incarnée par la Confédération) avec les entreprises privées et d'autre part les partisans d'un Etat d'autant plus efficace qu'il se limite à son rôle d'arbitre et d'auteur des règles du jeu sur le marché de l'économie.

Cette approche ne manque pas d'intérêt. Mais elle présente en l'occurrence un aspect assez abstrait, voire académique qui limite la pertinence des conclusions qui pourraient en découler. De plus, elle met en cause des arrière-pensées partisans qui débouchent sur des querelles de prestige personnel ou des simplifications aussi douteuses que préemptives. Pour ma part, je renonce ici à m'engager sur cette voie, dans ce cas particulier.

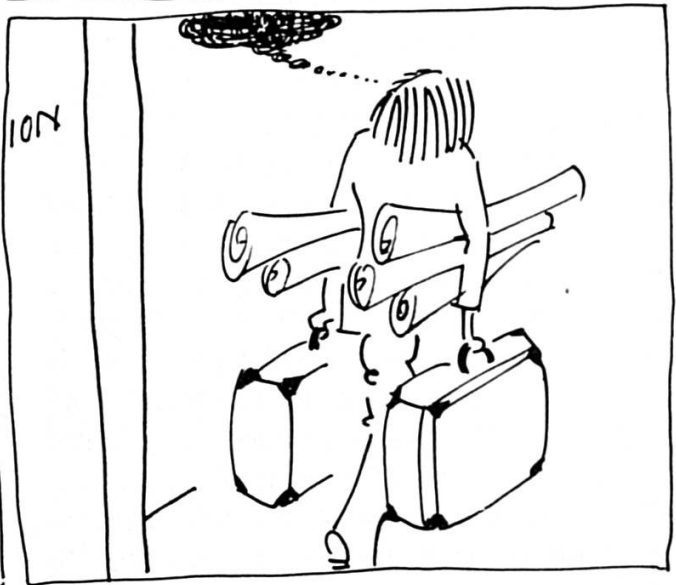
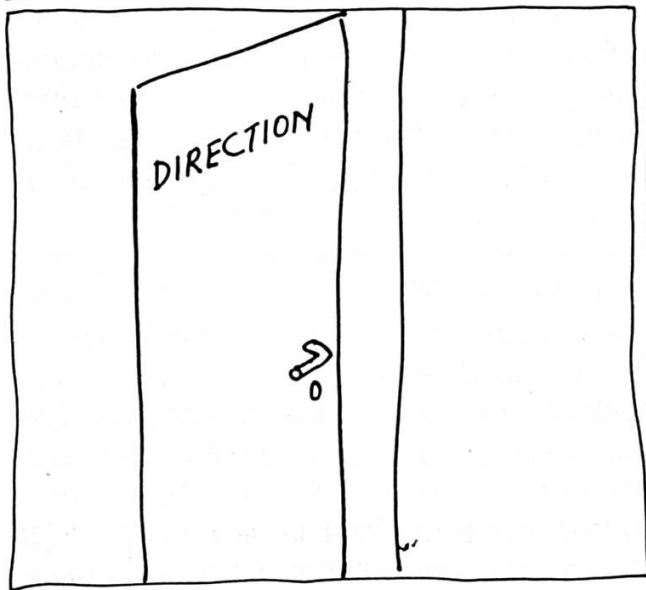
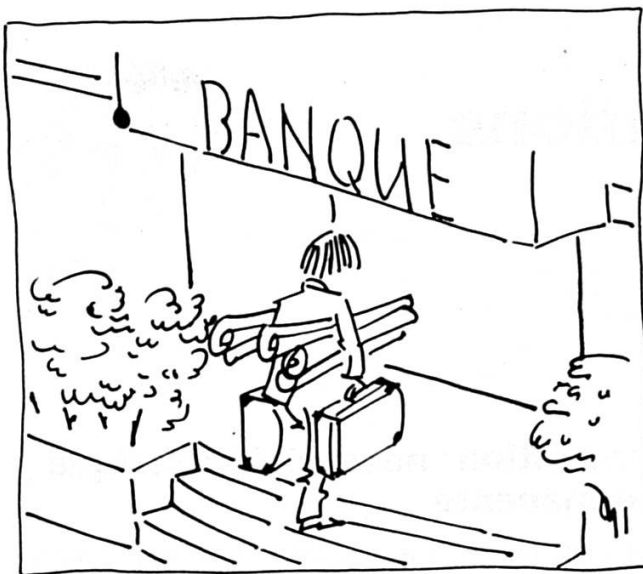
Je préfère la seconde approche. Elle me semble plus concrète et plus rigoureuse. Elle consiste, en s'écartant des préjugés, à examiner si le but du projet est légitime et si les moyens envisagés promettent effectivement de l'atteindre.

## Innovation : nécessité historique permanente

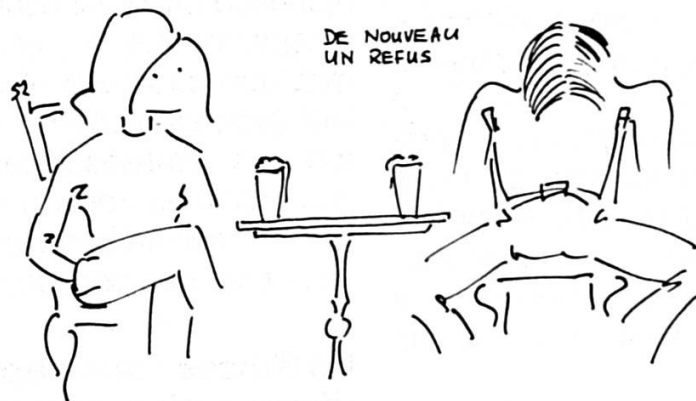
Je préciserai tout d'abord qu'à mes yeux l'innovation dans le domaine de la technologie a été, est et restera une nécessité permanente pour toute économie. Mais cela est encore plus vrai pour l'économie suisse qui ne dispose d'aucune autre ressource naturelle que la volonté et la capacité de ses habitants. Tous les succès de l'histoire industrielle de ce pays sont nés de la spécialisation, de la qualité ainsi que de la plus-value scientifique, technique et commerciale qui caractérisent ses produits et ses services. Inversement, les échecs enregistrés trouvent dans la plupart des cas leur origine dans l'obstruction ou l'indifférence manifestée à l'égard de l'innovation notamment technologique. La permanence du souci d'innover ainsi que de prospecter des marchés nouveaux, permet aux structures économiques d'évoluer progressivement. On évite ainsi les ruptures brutales; celles qui résultent inévitablement des mesures de protection qui apparaissent et qui sont maintenues hors des périodes de crise.

## En Suisse : une capacité d'innovation concurrentielle

Une fois acquise la nécessité permanente de l'innovation, il convient de déterminer si elle souffre actuellement d'insuffisance dans notre pays. Dans maints domaines, la Suisse peut se flat-



ALORS ?





## Restaurant de la Poste – Glovelier

☎ 066 56 72 21

Famille Mahon-Jeanguenat

Grandes salles pour noces et sociétés – Salles à manger accueillantes – Relais des sportifs – Centre de conférences  
Fermé le lundi dès 14 heures



## Hôtel-Restaurant de la Gare

2725 Le Noirmont

G. & A. Wenger - Tél. (039) 531110  
Spécialités selon saison et arrivages  
Menu du jour - Chambres tranquilles

**SAIGNELÉGIER**

**HÔTEL BELLEVUE**

Cent lits - Chambres (douche et W.-C.)  
Sauna - Jardin d'enfants - Locaux aménagés pour séminaires - Tennis - Prix spéciaux en week-end pour skieurs de fond

Hugo Marini  
**039 51 16 20**

**COURFAIVRE**

**HÔTEL-RESTAURANT  
DE LA CROIX-BLANCHE**

Spécialités campagnardes  
Lard – Saucisse – Terrine

Marianne et  
Marc Beuchat

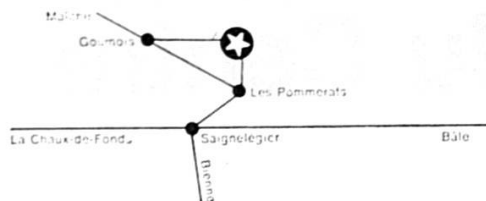


## « Chez l'Cabri »

Restaurant de la Couronne

Famille Laurent Maillard  
2923 COURTEMAÏCHE  
Tél. (066) 66 19 93

CUISINE RÉPUTÉE DANS UN CADRE RUSTIQUE



## AUBERGE DU MOULIN-JEANNOTAT

Truites aux fines herbes  
Pain de ménage cuit au four à bois  
Dortoirs pour groupes

Famille P. Dubail-Girard  
Tél. 039 51 13 15

**MONTANA**

**RESTAURANT « LE BELVÉDÈRE »**

Cuisine régionale

Laurent  
Degoumois  
**027 41 17 63**

**MOUTIER**

**HÔTEL-RESTAURANT DES GORGES**

PIZZERIA « LA ROMAGNOLA »

Cuisine à toute heure

Spécialités italiennes

Fam. Montanari

**032 93 16 69**

**MOUTIER**

**HÔTEL OASIS**

Chambres tout confort

Cuisine française

Spécialités de poissons et fruits de mer

Salles pour banquets de 30 à 120 personnes

François Pose

**032 93 41 61**

**SAIGNELÉGIER**

**HÔTELS DE LA GARE ET DU PARC**

L'étape gourmande au cœur des Franches-Montagnes – Spécialités selon saison et arrivages des produits frais – Idéal pour vos vacances et réunion de travail

Famille

Michel Jolidon-

Geering

**039 51 11 21/22**

- Spécialités  
au feu de bois
- Viandes
- Poissons
- Fruits de mer
  
- Menu du jour



# Rôtisserie du Centre

MICHEL MONTAVON

**2740 Moutier – ☎ 032 93 17 89**

ter d'offrir des produits et des services où sont intégrées les connaissances scientifiques et technologiques les plus avancées. Qu'il s'agisse de bio-chimie, de technique spatiale, de physique avancée, d'opto-électronique, de télécommunications pour ne citer que quelques exemples, des entreprises suisses – anciennes ou récentes, grandes ou petites – sont présentes sur les marchés internationaux les plus exigeants. Elles glanent des prix ici et des succès commerciaux là. La Suisse est le seul pays européen dont la balance des échanges de licences est positive. Dans son ensemble, le tissu économique suisse – notamment industriel – est loin d'être sclérosé. Il conserve sa capacité concurrentielle, comme l'attestent des comparaisons édifiantes établies par le Forum mondial du management, organisateur du fameux symposium de Davos. Ce résultat est obtenu malgré – certains diront grâce à – une discrétion relativement grande de l'intervention de l'Etat, par rapport à ce qui se fait en la matière dans la plupart des autres pays.

Faut-il en conclure que l'innovation se porte bien et que les choses poursuivront nécessairement leur cours favorable comme jusqu'ici? Evidemment non, des lacunes existent, des pertes de marchés sont signalées, les diminutions de capacité d'autofinancement et d'investissement réduisent les budgets de développement technologique. Des secteurs particulièrement prometteurs perdent pied. C'est d'accord. Alors voyons, dans ce tissu – généralement sain, je le répète – où sont les accrocs et comment assainir encore la trame.

Il serait trop long d'analyser en détail toutes les composantes qui entrent dans la subtile synergie d'où éclot l'innovation, pour en déterminer les éventuelles failles. Je ne ferai que citer, «en amont», le niveau de la formation professionnelle

et l'ampleur des efforts de la recherche scientifique et technique; «en aval», la capacité de gestion, l'existence d'un marché, la protection de l'invention: et, «au coeur», le goût d'entreprendre, celui du risque, la capacité de conjuguer inventivité, technique, financement, fabrication et commercialisation.

### **Faille principale : l'indisponibilité financière?**

Pour le Conseil fédéral et la majorité parlementaire favorable au projet de GRI, de tous ces éléments, celui qui fait le plus fréquemment défaut, c'est le financement. A leurs yeux, en stimulant le financement de l'innovation, on stimulera l'innovation elle-même.

En admettant ce point de vue – déjà discutable –, il convient de vérifier où ce financement fait réellement défaut et dans quelle mesure. Tout d'abord dans de très nombreux cas, les entreprises – surtout les grandes et les moyennes – disposent de ressources propres – compétences, expériences et finances – qu'elles investissent dans l'innovation. Elles trouvent de surcroît auprès des banques des lignes de crédit à partir de gages ordinaires. Dans d'autres cas, l'entreprise existante doit recourir à des partenaires pour compléter son propre apport. Des institutions spécialisées favorisent ce genre de participations sous des formes diverses. Reste le cas de l'indépendant qui cherche à créer de toutes pièces une nouvelle entreprise à partir d'une invention qui, faute de marché potentiel défini, n'est pas encore une innovation à proprement parler.

Son problème est d'abord de trouver un interlocuteur, d'expliquer clairement son idée, de s'assurer des possibilités de fabrication et de débouchés, de définir un cadre de financement. Le grand mérite du projet du Conseil fédéral, pré-

senté en 1983, consiste à avoir mis en évidence, davantage encore que jusqu'alors, ce besoin d'interlocuteurs complémentaires, indispensables pour faire passer une invention du stade du projet technologique à celui de l'innovation commercialisable. C'est ainsi que les banques, déjà familiarisées aux problèmes industriels par l'appui considérable qu'elles ont apporté à de très nombreuses entreprises mises en difficulté au cours des années septante, ont étendu des mécanismes anciens et en ont créé de nouveaux. Cela a été le cas des grandes banques commerciales. Elles ont toutes développé (y compris ces derniers mois), des systèmes propres à répondre aux besoins spécifiques du financement de l'innovation, sous des formes diverses. Plusieurs banques cantonales ont également réalisé des «structures d'accueil» pour des entreprises en passe de développement, de restructuration, de diversification, de succession.

Dans certains cas, ces «structures d'accueil» purement bancaires ont été complétées par des sociétés de conseil d'entreprise, spécialisées dans le capital-risque. Dans d'autre cas, les cantons eux-mêmes ont collaboré à la mise en place de telles structures. Enfin, les institutions de cautionnement, en particulier des arts et métiers, ont également participé avec l'appui des banques commerciales, cantonales, régionales et des Caisses Raiffeisen à l'extention du crédit à l'innovation.

Ces réalisations ne sont pas que théoriques. Dans leur multiplicité et leur diversité, elles ont mis des montants respectables à disposition de l'innovation. Ce mouvement se poursuit. Faut-il y adjoindre une institution officielle, imaginée et gérée par des fonctionnaires et des experts fédéraux, ne disposant de surcroît que de montants très limités ?

### **Pas de miracles...**

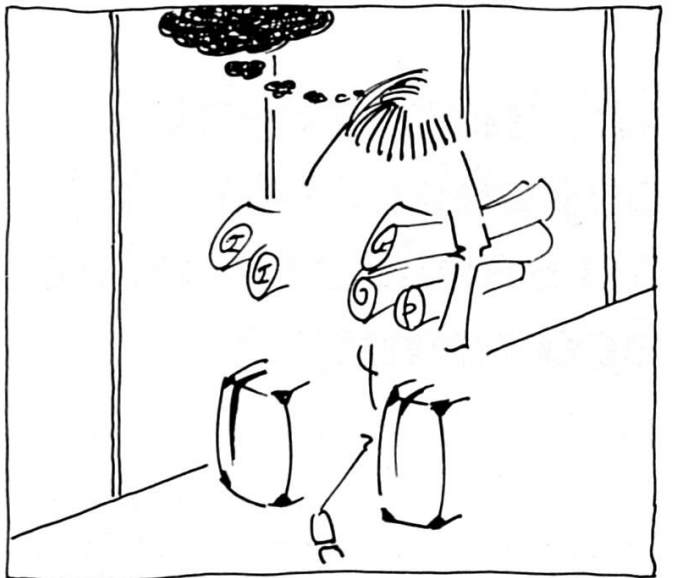
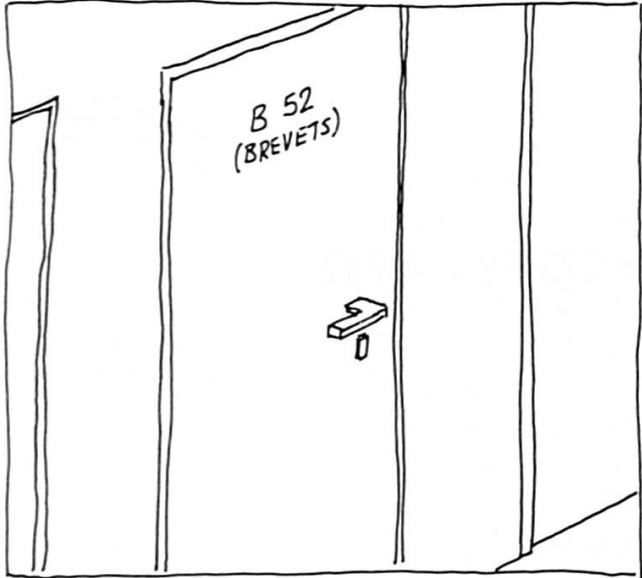
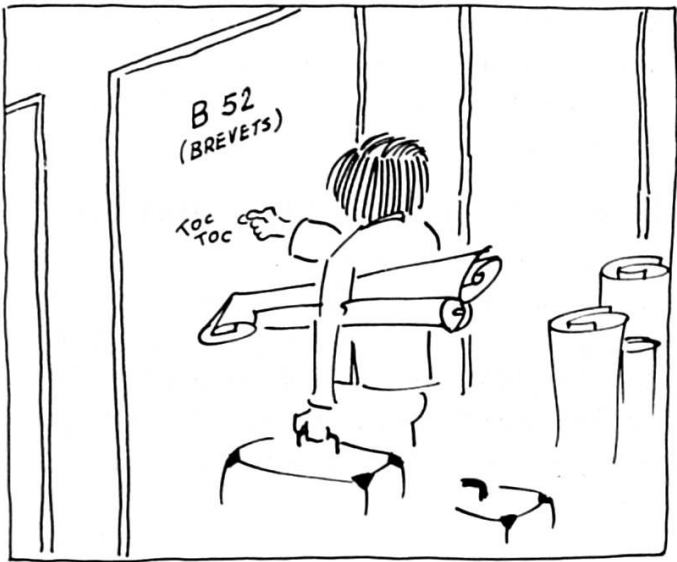
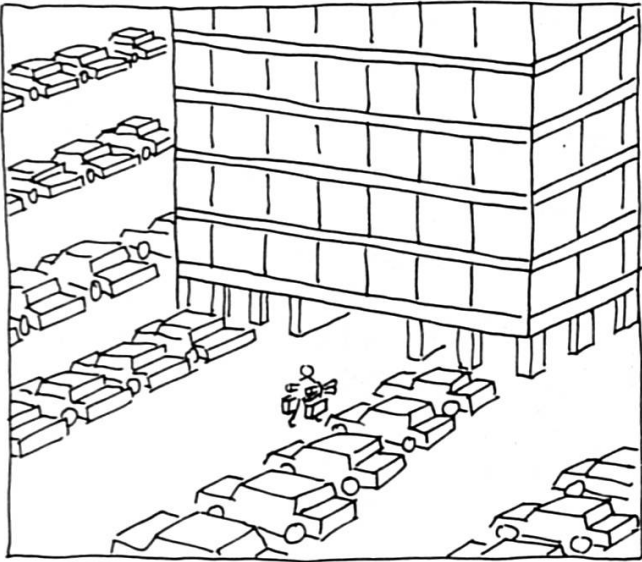
Ne nous faisons pas d'illusions. L'innovation en Suisse ne dépend pas du succès ou de l'échec du projet de GRI ! Devant les experts fédéraux – comme actuellement devant ceux des offices privés de cautionnement, ceux des sociétés de conseil ou de participation, ceux des banques – il faudra présenter un dossier solide, des garanties financières, des assurances commerciales. Il faudra aussi payer des primes et des intérêts, les experts fédéraux pourront se tromper dans leur décision, comme peuvent se tromper tous les experts. Quant aux institutions financières, elles ne seront pas tellement encouragées à soutenir plus facilement des projets douteux pour le seul motif qu'ils auraient obtenu la caution fédérale, à partir du moment où – en cas de perte – cette caution ne couvre que la moitié du montant engagé.

### **...mais des discriminations**

Certains diront : d'accord la GRI ne constituera peut-être pas une stimulation décisive, mais pourquoi ne pas tenter l'expérience, dans ces limites somme toute assez restreintes ?

D'abord parce que l'argent du contribuable fédéral peut être utilisé mieux et plus sûrement, y compris en faveur de l'innovation. Ensuite et surtout, parce que la GRI institue un système d'exonération fiscale injuste et déloyal. Seuls pourraient en profiter ceux des «innovateurs» qui auraient été admis à bénéficier de la caution fédérale. Tous les autres – ceux dont les projets sont assez solides pour trouver des partenaires privés et ceux qui financent eux-mêmes leurs projets – devront s'acquitter de leurs obligations fiscales intégrales, sans défalcation possible des montants perdus.

Envisager des exonérations fiscales pour le capital-risque, voilà une bonne idée !



ALORS ?

DE NOUVEAU  
UN REFUS





Mais pour autant que cette exonération soit généralisée et non pas réservée exclusivement à ceux à qui l'Etat accorde déjà sa caution.

### **D'abord le goût d'entreprendre**

Il y a donc de bonnes raisons de s'opposer à ce projet de GRI, compliqué, peu stimulant, inéquitable. Et comment ne pas conclure en citant le secrétaire d'Etat M. Sommaruga qui terminait un récent exposé consacré à la politique éco-

nomique extérieure de la Suisse en disant que la vigueur d'une économie dépend de «*la créativité, de l'engagement et de l'audace de chacun*» et non de mesures qui ont souvent pour effet de «*socialiser le coût des échecs d'une économie*». La GRI est typiquement une de ces mesures. Même si elle est pétrie des meilleures intentions, il convient donc de la repousser.

G. C.

## **Un instrument supplémentaire au service du développement économique**

*par Pierre ETIQUE, conseiller national*



En vingt ans, les exportations de haute technologie ont connu un taux de croissance supérieur à celui de l'ensemble du commerce international. Durant la même période toutefois, la part de ces mêmes produits dans l'ensemble de nos exportations helvétiques a diminué, nous mettant ainsi à contresens de l'évolution générale et témoignant du retard que nous avons pris dans l'innovation industrielle.

En outre, sous le coup de la crise des années septante, les milieux économiques, Vorort et Association suisse des banquiers (ASB) en tête, prenaient conscience de l'insuffisance de capital-risque pour financer des projets portant sur des technologies nouvelles, notamment lorsqu'elles sont le fait de petites et de moyennes entreprises (PME) dont on

découvrait par ailleurs la capacité à créer de nouveaux emplois en raison de leur souplesse à s'adapter aux conditions nouvelles imposées par la crise. Dans le même temps, la Confédération mettait en place son dispositif en vue d'atténuer les disparités régionales (LIM), suivi des mesures destinées à soulager les régions dont l'économie est menacée (arrêté Bonny).

C'est dans ce contexte et compte tenu de ces réalités que le Conseil fédéral a pris les choses en mains et que ses réflexions ont abouti, faute de projets concrets du secteur privé, à l'arrêté fédéral instituant une garantie contre les risques à l'innovation (GRI) qui sera soumis en votation populaire le 22 septembre prochain.